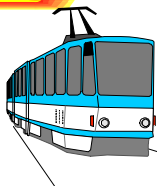


# TRANSPORTS URBAINS



## Campagne présidentielle 2007 : La CFTC à l'origine du « Chèque Formation »

A quelques mois de l'élection présidentielle, les principaux candidats ont terminé de finaliser leurs programmes respectifs. Emploi, retraite, famille, économie, agriculture, industrie, ... **tous ces thèmes figurent systématiquement dans les programmes électoraux, il en va de même pour la Formation tout au long de la vie.**

La CFTC a toujours considéré le thème de la « Formation continue » comme un véritable outil de développement personnel au service de la personne : salariée, demandeur d'emploi, senior, handicapée, précaire, .... Depuis des décennies, la CFTC n'a cessé d'œuvrer dans ce sens notamment dans le cadre de nombreuses négociations paritaires (l'Accord national interprofessionnel du 5 décembre 2003 pour la plus récente) et a su s'imposer à chaque fois comme une véritable force de propositions.

Or, à l'heure où la campagne électorale bat son plein, force est de constater que l'un des dispositifs phare de la CFTC – le Chèque Formation – est repris par certains candidats à l'Élysée.

Que ce soit le projet du Parti Socialiste avec un « *droit à la formation inversement proportionnel à la durée des études* » ou celui de l'UMP avec le « *compte épargne formation individuel* », tous les deux puisent leurs origines dans le Statut du Travailleur.

Le principe du Chèque Formation CFTC est de mettre à la disposition de chaque personne, un capital d'heures de formation, cofinancé par l'Etat et/ou les régions, inversement proportionnel aux années d'études réalisées.

Ce capital d'heure, transférable d'une entreprise à une autre, serait ensuite abondé annuellement et ce tout au long de la vie professionnelle : par l'entreprise (si le salarié est employé) ; par la CAF (si le salarié est en congé maternité ou parental) ; par l'Assédic (si le salarié est en recherche d'emploi) ; par le salarié lui-même (dans ce cas là, son abondement serait déductible des impôts). Ce crédit pourrait être également abondé par les branches professionnelles qui souhaitent améliorer leur attractivité.

Ce dispositif constitue encore l'une de nos principales revendications, en matière de formation tout au long de la vie, et occupe une place de choix dans le « Statut du Travailleur » - document CFTC qui propose 50 droits attachés à la personne pour lutter contre la précarité du travail.

Daniel ZIVIC- Coordonnateur FPC-

le 20 février 2007

**Daniel ZIVIC et Laurent POUILLE**  
**Coordination des Transports Urbains**  
CFTC / FGT 26 bis rue Ordener 75018 PARIS  
E-mail : [daniel.zivic@wanadoo.fr](mailto:daniel.zivic@wanadoo.fr)  
**06 70 74 89 02**